



INSTITUT SUPÉRIEUR DU GÉNIE APPLIQUÉ

- 27, rue OQBA, Agdal, RABAT -

Tél : 05 37 77 14 68 / 69 / 70

Examen Semestre1Contrôle2 (S1C2) Année universitaire 2009/2010

CLASSE	1ère année SIME
MATIERE	Comptabilité générale
PROFESSEUR	HABBOUCH Sami
DATE	16 février 2010
DUREE	3 heures

La SARL « Tapis 2000 » au capital de 1 000 000 dh, spécialisée dans la fabrication de Tapis, vous transmet les opérations comptables suivantes de la première quinzaine de février 2010 :

02/02 Reçu la facture n°1619 relative à l'achat de bobines de fil pour les tapis : brut H.T 40 000 dh, remise 10%, TVA 20%, règlement sous quinzaine.

03/02 Ventes de Tapis : montant brut 30 000 dh, remise 10%, remise 5%, escompte 2% pour règlement comptant par chèque bancaire n°7865647, TVA 20%, facture B 426.

04/02 Elle reçoit la lettre de change n°54 acceptée par son client de nominal 17 000 dh à échéance le 30/05/2010 en règlement de sa facture n°1280 du 28/01.

04/02 Remise à l'encaissement n°24706 de la lettre de change n°675, de nominal 34 580 dh.

05/02 Envoyé facture B 427, Tapis 26 000 dh, remise 10 %, transport facturé assuré par l'entreprise 420 dh HT, TVA 20%, emballages consignés 20 sacs à 80 dh l'un.

06/02 Elle retourne à son fournisseur la moitié des bobines de fil achetées le 02/02.

07/02 Reçu de la banque, avis de crédit n° 6564 pour encaissement de l'effet n°675 du 04/02; frais d'encaissement 125 dh HT (TVA 10%).

07/02 Elle envoie une facture d'avoir AV 15 relative à la restitution de la moitié des emballages consignés le 05/02 de la facture B 427, prix de reprise 80 dh le sac.

08/02 Réparation d'un matériel, 2680 dh, TVA 20%, paiement en espèces, PC n°65.

08/02 Ventes Tapis, facture B 428, Brut 45 000 dh, remise 5%, TVA 20%, transport payé 800 dh, TVA 14%, règlement par lettre de change n°75, à échéance du 25/04/2010 acceptée le jour même,

09/02 Elle reçoit la facture d'avoir n°AV61 relative au retour du 06/02.

09/02 Règlement des dépenses suivantes :

- Eau, électricité : 14 600 dh, TVA 7% (chèque bancaire n°12830)
- Maroc Telecom : 5 960 dh, TVA 20 % (chèque postal n°6584)

10/02 Acquisition d'une machine à tisser : montant 44 000 dh H.T, règlement moitié dans 3 mois, le reste dans 18 mois, facture n°7687.

11/02 Acceptation de la lettre de change n°96, nominal 20 000 dh, en règlement d'une facture du 28 janvier 2010.

12/02 Reçu facture n°72345, teinture de couleur 60 000 dh, remise 10%, rabais 5%, TVA 20%, transport 500 dh, TVA 14%, règlement sous huitaine.

12/02 Elle envoie une facture d'avoir AV 16 relative à la restitution de l'autre moitié des emballages consignés le 05/02 de la facture B 427, prix de reprise 60 dh le sac.

13/02 Elle remet à l'escompte le billet à ordre n°64, de nominal 40 000 dh à échéance le 25/04.

14/02 Elle retourne $\frac{1}{4}$ de la teinture achetée le 12/02 et reçoit le jour même l'avoir n°23 correspondant.

15/02 Elle reçoit de sa banque l'avis de crédit n°10125 sur la remise à l'escompte du billet à ordre n°64 du 13/02 : escompte 920 dh H.T, commissions 30 dh H.T, TVA 10%.

Travail à faire :

1. Etablir le corps des factures sur la copie. (5 points)
2. Enregistrer au journal de l'entreprise toutes les opérations ci-dessus. (15 points)